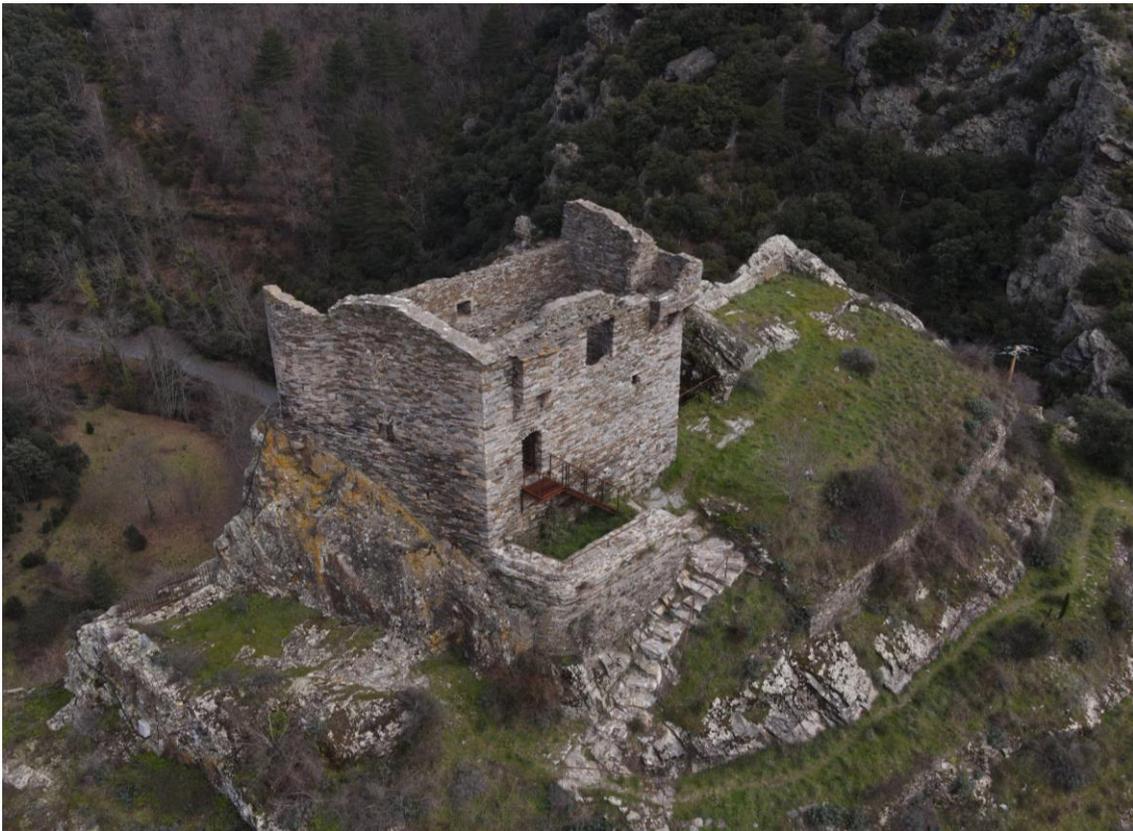


MAIRIE DE CITOU



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 24 JUIN 2022



*42 avenue de l'Argent Double - 11160 CITOU
mairie-de-citou@wanadoo.fr - 04.68.78.01.41*

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU VENDREDI 24 JUN 2022 A 18H

Présents : BUSQUE – FALGAYRAS – FAUGERE – REVEL

Absents : GASTOU (Procuration BUSQUE) – SAINT-ANDRE

Secrétaire de séance : BENAETH

1. MODIFICATION STATUTAIRE SIC



Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer suite aux demandes d'adhésion des communes de Pradelles-Cabardès et de Villalier au Syndicat Intercommunal de Cylindrage (SIC). Il est nécessaire que les communes qui composent le SIC se prononcent sur l'adoption de ces nouveaux statuts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, procède au vote et à l'unanimité approuve les nouveaux statuts du SIC et l'adhésion des communes de Pradelles-Cabardès et Villalier.

2. MODALITE DE PUBLICATION DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à partir du 1^{er} juillet 2022 les nouvelles mesures concernant le contenu et les conditions de publicité et de conservation du procès-verbal des assemblées délibérantes locales se sont simplifiées et harmonisées. Le compte rendu de séance du Conseil Municipal est supprimé.

Un affichage à la Mairie d'une liste des délibérations examinées en séance permettra de garantir l'accès rapide des citoyens à l'information sur les décisions des assemblées locales.

Les conditions de tenue et de signature du registre des actes communaux sont allégées. Le recueil des actes administratifs est supprimé pour toutes les collectivités territoriales.

La publication des actes sur le site internet de la commune devient le principe. Cependant les plus petites collectivités (moins de 3 500 habitants) peuvent choisir le mode de publicité de leurs actes : soit la publication électronique sur le site internet, soit l'affichage papier sur un panneau, soit la mise à disposition papier (dans un classeur en Mairie). Ce choix pourra être modifié ultérieurement par une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de conserver la publicité des actes sur papier.



3. TRI



Pour rappel voici ci-dessous les déchets interdits pour votre **poubelle** :

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- **Les médicaments périmés** : ils doivent être rapportés en pharmacie afin d'avoir l'assurance qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à appeler, votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

4. INSCRIPTION BUS

Carcassonne Agglo informe que les inscriptions en ligne pour le transport scolaire sont désormais ouvertes.

L'inscription pour l'abonnement annuel scolaire NaviSchool est à réaliser uniquement en ligne du 1er juin au 24 juillet 2022 inclus via le site internet :

<https://rtca.carcassonne-agglo.fr/transport-scolaire/>



Pour l'année scolaire 2022/2023, NaviSchool reste gratuit pour tous (seulement 10€ de frais de dossier sauf exonération) et permet 2 trajets par jour du lundi au vendredi en période scolaire.

5. MFS



Les permanences sur Citou concernant Maison France Service, pour le deuxième semestre auront lieu tous les 1er jeudi de chaque mois.

Jeudi 1^{er} septembre, jeudi 6 octobre, jeudi 3 novembre, jeudi 1^{er} décembre 2022 de 15h à 16h.

Pensez à vous inscrire si vous souhaitez faire appel à ce service.

Il n'y aura pas de permanence en juillet et août, en raison des congés d'été. L'antenne de Peyriac restera ouverte pour les usagers.

6. REFERENT CANICULE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le niveau 1 du plan canicule dit de « veille saisonnière » est activé du 1^{er} juin 2022 au 15 septembre 2022.

A l'unanimité Christian REVEL est désigné « référent canicule », en cas d'alerte ou de crise les services de Carcassonne Agglo seront amenés à communiquer avec lui.

Un numéro vert est disponible pour toute question relative à la canicule : 0 800 06 66 66.



ATTENTION CANICULE

Buvez de l'eau et restez au frais

Évitez l'alcool

Mangez en quantité suffisante

Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit

Mouillez-vous le corps

Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

+ Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19

Lavez-vous les mains régulièrement

Portez un masque

Respectez une distance d'un mètre

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

7. ELECTIONS

Résultats des élections législatives 2022 dans la 1^{ère} circonscription de l'Aude et à Citou.

Résultat 1er tour

Tête de liste Liste	% voix circonscription	% voix Citou
Christophe Barthès (Ballotage) Rassemblement National	32,80%	17,74%
Sophie Courrière Calmon (Ballotage) Nouvelle union populaire écologique et sociale	28,15%	24,19%
Danièle Hérin Ensemble ! (Majorité présidentielle)	21,98%	25,81%
Laurent Perez Les Républicains	5,17%	14,52%
Axel Roulliaux Reconquête !	4,74%	6,45%
Laure-Nelly Amalric Ecologistes	2,99%	3,23%
Nicole Gadrat Divers extrême gauche	1,52%	4,84%
Patricia Dandeu Ecologistes	1,36%	0,00%
Gilbert Biasoli Droite souverainiste	1,29%	3,23%
Juliette Sikora Divers	0,00%	0,00%

Participation au scrutin	Circonscription	Citou
Taux de participation	50,65%	65,26%
Taux d'abstention	49,35%	34,74%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	2,11%	0,00%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	0,89%	0,00%
Nombre de votants	49 877	62

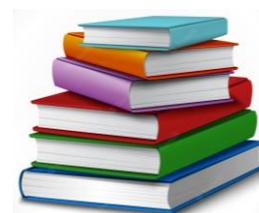
Résultat 2e tour

Tête de liste Liste	% voix circonscription	% voix Citou
Christophe Barthès (Élu) Rassemblement National	53,56%	52,94%
Sophie Courrière Calmon Nouvelle union populaire écologique et sociale	46,44%	47,06%

Participation au scrutin	Circonscription	Citou
Taux de participation	51,00%	63,16%
Taux d'abstention	49,00%	36,84%
Votes blancs (en pourcentage des votes exprimés)	7,95%	15,00%
Votes nuls (en pourcentage des votes exprimés)	3,14%	0,00%
Nombre de votants	50 214	60

8. BIBLIOTHEQUE DE RUE

Nous vous rappelons que la bibliothèque de rue située au lavoir, Avenue de l'Argent Double à Citou, n'est pas un dépôt. Merci de respecter ce lieu et de déposer seulement des livres en bon état.



9. NOUVEAUX GERANTS



Les nouveaux gérants du commerce Madame Anne-France HALLET & Monsieur Yoann JUNGLING sont venus présenter leur programme aux élus.

Le vendredi 1^{er} juillet 2022 à partir de 17h00 aura lieu la réouverture de l'Escola – Le relais du Château à Citou.

10. ETAT CIVIL



Le dimanche 8 mai 2022, **Madame Francine BARTHE née DHOMPS**, domiciliée à Rieussec, est décédée à Carcassonne à l'âge 91 ans.
Monsieur le Maire et le Conseil Municipal adressent leurs condoléances à la famille.



Merveille de la nature !
Albizia à Rieussec

Contre les frelons asiatiques



► Faites des pièges dès maintenant

Le piège !!!

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 litre, 1,5 litre, 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5mm) avec un bout de fil de fer chauffé.

Au fond de cette bouteille, versez :

- un verre de bière brune de préférence
- un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles)
- un trait de sirop (cassis ou framboise, ...)

Ce piège peut-être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon.

Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.



Jusqu'au 1er mai, vous pouvez piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques. Passée cette période, **vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, etc ...)** Il vaudra donc mieux retirer vos pièges.

Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!!



Pour préserver l'éco-système, aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à lutter contre la prolifération du frelon asiatique. C'est un geste citoyen et écologique qui concerne tout le monde ; faites-le savoir autour de vous.

Pour les personnes qui amorcent actuellement des travaux scientifiques sur ce frelon, ayez l'amabilité de nous indiquer chaque semaine le nombre d'individus que vous aurez piégés, et de nous informer s'il y a eu des accidents liés au frelon.



e-mail : gds33.frelon@orange.fr et pour en savoir plus : www.gironde.fr

Le Cycle du frelon

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
		Phase N° 1									
				Phase N° 2							
						Phase N° 3					
									Phase N° 4		

Phase N° 1	<p>Piégeage des fondatrices 2010</p> <p>Les fondatrices sortent de leur refuge d'hiver, elles s'alimentent et chacune d'elles recherchent un endroit pour construire un nid</p>	 
Phase N° 2	<p>Recherche de nids primaires</p> <p>Le jeune nid est au départ sphérique avec une ouverture unique en dessous.</p> <p>La reine bâtit les premières cellules et pond des œufs qui donneront tous des ouvrières</p>	  
Phase N° 3	<p>Recherche de nids secondaires</p> <p>La colonie se développe et le nid augmente de volume. Le nid est composé de bois pourris. La reine ne sort plus et se consacre à la ponte. Les ouvrières bâtissent et rapportent des proies pour nourrir le couvain et des substances sucrées pour les adultes restés au nid.</p>	 
Phase N° 4	<p>La chasse aux fondatrices 2011</p> <p>Les sexués émergent du nid et s'envolent pour s'accoupler. Le nid est le plus souvent en haut d'un arbre, dans un buisson, sous les charpentes, rebords de toits, vérandas et même au sol. Les mâles et les ouvrières ne passent pas l'hiver et seules les futures reines survivent et cherchent un abri pour l'hiver. Le nid d'hiver est abandonné.</p>	